

Données sur les crimes haineux déclarés par la police, 2016

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mardi 28 novembre 2017

En 2016, la police a déclaré 1 409 crimes haineux au Canada, soit 47 de plus qu'en 2015. Ce nombre représente moins de 0,1 % des 1 895 546 crimes (excluant les délits de la route) qui ont été déclarés par les services de police. La hausse de 3 % des crimes haineux résulte d'une augmentation des affaires ciblant les Sud-Asiatiques, les Arabes, les Asiatiques de l'Ouest et la population juive ainsi que des affaires motivées par la haine d'une orientation sexuelle. En revanche, les crimes haineux à l'endroit des musulmans et des catholiques ont diminué en 2016.

La population du Canada s'est diversifiée sous l'effet de l'augmentation du nombre de personnes qui sont nées à l'étranger, qui sont de religion non chrétienne et qui déclarent être gaies, lesbiennes, bisexuelles ou dans une relation avec un conjoint de même sexe. Par exemple, dans l'ensemble, le cinquième de la population canadienne était née à l'étranger en 2016, et ce pourcentage pourrait atteindre de 24,5 % à 30,0 % d'ici 2036.

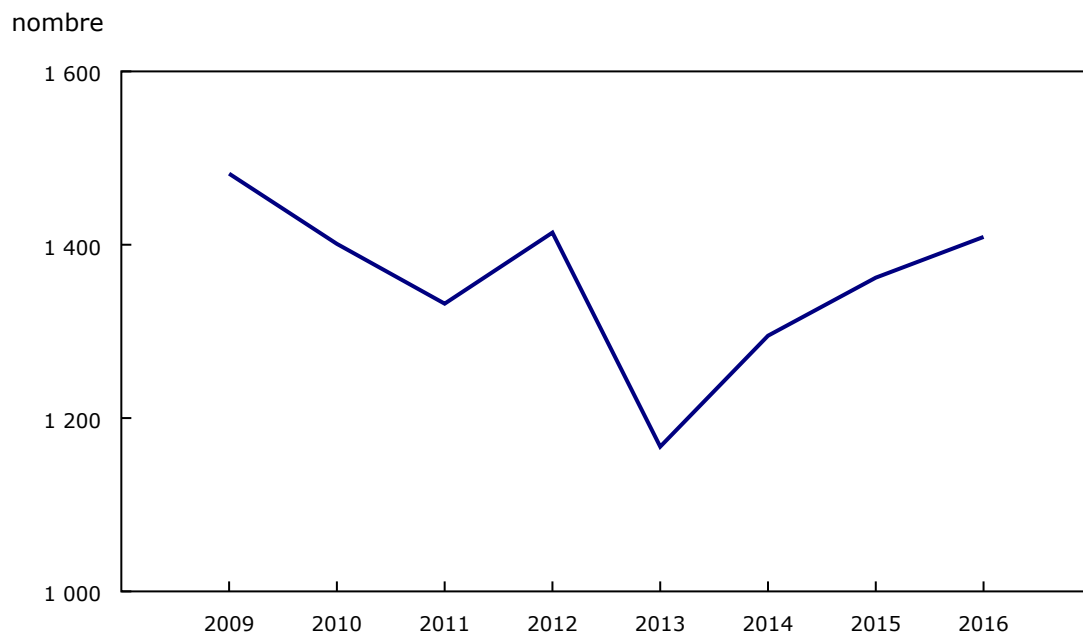
Depuis que des données comparables sont devenues accessibles en 2009, le nombre de crimes haineux déclarés par la police a fluctué pour atteindre un sommet de 1 482 affaires en 2009 et un creux de 1 167 en 2013. En moyenne, environ 1 360 affaires de crimes haineux ont été déclarées chaque année par la police depuis 2009.

Les données policières sur les crimes motivés par la haine dépendent aussi de la volonté des victimes de porter l'affaire à l'attention de la police et du niveau d'expertise des services de police en matière d'identification des crimes motivés par la haine. Comme pour d'autres crimes, les données autodéclarées représentent une autre façon de surveiller les crimes motivés par la haine. Selon les données de l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014, qui permet de mesurer huit types de crimes, les Canadiens ont déclaré avoir été victimes de plus de 330 000 crimes ayant, selon eux, été motivés par la haine (5 % du total des incidents autodéclarés). Les deux tiers de ces incidents n'ont pas été signalés à la police.

Les crimes haineux déclarés par la police désignent les affaires criminelles dont une enquête policière permet de déterminer qu'elles ont été motivées par la haine d'un groupe identifiable désigné au sous-alinéa 718.2a)(i) du *Code criminel du Canada*. L'affaire peut être perpétrée contre une personne ou un bien et cibler la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la langue, le sexe, l'âge, l'incapacité mentale ou physique, ou d'autres facteurs. De plus, le *Code criminel du Canada* considère quatre infractions précises comme des infractions de propagande haineuse ou des crimes haineux : l'encouragement au génocide, l'incitation publique à la haine, la fomentation volontaire de la haine et le méfait à l'égard de biens religieux. Pour déterminer si un crime est motivé ou non par la haine et indiquer le type de motivation, la police se fonde sur les renseignements recueillis pendant l'enquête ainsi que sur des lignes directrices nationales communes pour la classification des dossiers.



Graphique 1 Nombre de crimes haineux déclarés par la police, Canada, 2009 à 2016



Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent graphique correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,7 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les crimes haineux ciblant les Sud-Asiatiques ainsi que les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest augmentent

En 2016, 48 % de l'ensemble des crimes haineux déclarés par la police en 2016 étaient motivés par la haine à l'endroit d'une race ou d'une origine ethnique. Au cours de cette année, la police a déclaré 666 crimes motivés par la haine à l'endroit d'une race ou d'une origine ethnique, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse s'explique en grande partie par les 24 crimes haineux additionnels ciblant les Sud-Asiatiques et les 20 affaires supplémentaires ciblant les Arabes et les Asiatiques de l'Ouest. L'augmentation des crimes à l'endroit des Sud-Asiatiques est principalement attribuable à des hausses observées en Colombie-Britannique (+13) et en Ontario (+9). Le Québec a déclaré 10 crimes de plus à l'endroit des Arabes et des Asiatiques de l'Ouest par rapport à 2015 (de 31 affaires en 2015 à 41 en 2016).

Les crimes motivés par la haine à l'endroit des Asiatiques de l'Est ou du Sud-Est ont aussi augmenté de 2015 à 2016 pour passer de 49 à 61 affaires. Tandis que la Colombie-Britannique a fait état de 17 crimes de plus que l'année précédente, l'Ontario en a déclaré 7 de moins.

Les crimes haineux à l'endroit des Autochtones déclarés par la police ont continué à représenter une proportion relativement faible des crimes haineux (2 %), et leur nombre a diminué pour passer de 35 à 30 affaires.

Par ailleurs, malgré leur diminution de 4 % (de 224 en 2015 à 214 affaires en 2016), les crimes ciblant les Noirs sont demeurés le type le plus répandu de crimes haineux liés à la race ou à l'origine ethnique (15 % de l'ensemble des crimes haineux).

La police déclare un moins grand nombre de crimes haineux ciblant la population musulmane

En 2016, la police a déclaré 460 crimes haineux ciblant les groupes religieux, c'est-à-dire 9 crimes haineux de moins que l'année précédente. Ces crimes représentaient le tiers de tous les crimes haineux au Canada.

Après une hausse notable des crimes haineux à l'endroit des musulmans en 2015, la police en a déclaré 20 de moins en 2016, ce qui représente un total de 139. Cette diminution des crimes haineux commis contre les musulmans et déclarés par la police est attribuable au moins grand nombre d'affaires enregistrées au Québec (-16), en Alberta (-8) et en Ontario (-6).

De même, après une augmentation en 2015, les crimes haineux à l'endroit des catholiques ont également diminué pour passer de 55 à 27 en 2016. L'Ontario a déclaré 16 affaires de moins, et des baisses ont aussi été observées au Québec (-7) et dans les provinces de l'Atlantique (-5).

En revanche, les crimes haineux à l'endroit de la population juive ont augmenté pour passer de 178 à 221 affaires. Des augmentations ont été observées en Ontario (+31), au Québec (+11) et au Manitoba (+7).

Les crimes motivés par la haine d'une orientation sexuelle sont en hausse

Les crimes motivés par la haine d'une orientation sexuelle représentaient 13 % de tous les crimes haineux déclarés par la police en 2016, et ils ont connu une augmentation, étant passés de 141 affaires en 2015 à 176 en 2016. Au cours de ces deux années, un plus grand nombre d'affaires ont été déclarées au Québec (+15), en Colombie-Britannique (+11), en Ontario (+7) et en Saskatchewan (+4).

La tendance nationale est influencée par une augmentation des infractions déclarées au Québec et en Colombie-Britannique et par une diminution en Ontario et en Alberta

À l'échelle des provinces, l'augmentation la plus importante du nombre absolu de crimes haineux déclarés par la police se situait au Québec, où ils sont passés de 270 en 2015 à 327 en 2016. Cette hausse est surtout attribuable à un nombre plus élevé de crimes contre les Arabes, les Asiatiques de l'Ouest, la population juive ainsi que les crimes contre une orientation sexuelle.

De même, la Colombie-Britannique a déclaré une hausse du nombre de crimes haineux pour passer de 164 à 211. Ce sont les crimes contre les Asiatiques de l'Est, les Asiatiques du Sud-Est et les Sud-Asiatiques, dont la prévalence a doublé entre 2015 et 2016 (de 15 à 32 et de 11 à 24, respectivement), qui expliquent cette situation.

Par contre, en Alberta, le nombre de crimes haineux déclarés par la police a diminué : il est passé de 193 en 2015 à 139 en 2016. Ce résultat est attribuable à une baisse du nombre de crimes visant les religions.

Les crimes haineux étaient de nature plus violente en 2016

Selon les renseignements détaillés sur les crimes haineux provenant des services de police, la violence a augmenté pour ce qui est des crimes haineux en 2015 et en 2016. En effet, les crimes violents motivés par la haine (voies de fait, menaces, harcèlement criminel et autres infractions avec violence) sont passés de 487 en 2015 à 563 en 2016, ce qui représente une augmentation de 16 %. En 2016, 43 % des crimes haineux étaient violents, comparativement à 38 % en 2015.

Les crimes haineux motivés par la haine d'une orientation sexuelle ont continué de figurer parmi les crimes haineux les plus violents. En 2016, 71 % des crimes motivés par la haine de l'orientation sexuelle des victimes étaient des crimes violents. À titre de comparaison, 27 % des crimes haineux ciblant la religion et 45 % de ceux visant la race ou l'origine ethnique des victimes étaient de nature violente.

Note aux lecteurs

Des données sur les crimes haineux déclarés par la police sont recueillies chaque année depuis 2006 et, depuis 2010, les services de police déclarent aussi des données sur les motifs, qui couvrent 99,7 % de la population canadienne.

Des données détaillées sur les caractéristiques des affaires, des victimes et des auteurs présumés sont déclarées par les services de police provinciaux et municipaux ainsi que par la Gendarmerie royale du Canada; ces données couvrent 94 % de la population canadienne, et elles excluent un petit nombre de services de police qui n'ont pas déclaré de données dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (version 2.2) en 2015 et en 2016, dont les services de police municipaux de Calgary, de Québec et de Saint John.

Les fluctuations du nombre annuel d'affaires peuvent être attribuables en partie à l'évolution des pratiques locales des services de police et à la participation de la collectivité, ainsi qu'à la volonté des victimes de signaler les incidents à la police. Le nombre de crimes haineux indiqué dans la présente diffusion constitue probablement une sous-estimation du véritable nombre de crimes motivés par la haine au Canada, puisque ce ne sont pas tous les crimes qui sont signalés à la police.

Il est maintenant possible d'obtenir, sur demande, les données de 2016 sur les crimes haineux provenant des services de police d'un bout à l'autre du Canada qui participent au Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 1
Crimes haineux déclarés par la police, selon le motif détaillé, Canada, 2014, 2015 et 2016

Motif détaillé	2014		2015		2016	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Motif détaillé						
Race ou origine ethnique	611	48	641	48	666	48
Noire	238	19	224	17	214	15
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est	52	4	49	4	61	4
Asiatique du Sud	49	4	48	4	72	5
Arabe ou Asiatique de l'Ouest	69	5	92	7	112	8
Autochtone	37	3	35	3	30	2
Blanche	49	4	38	3	36	3
Autre race ou origine ethnique ¹	106	8	130	10	125	9
Race ou origine ethnique inconnue	11	1	25	2	16	1
Religion	429	34	469	35	460	33
Juive	213	17	178	13	221	16
Musulmane	99	8	159	12	139	10
Catholique	35	3	55	4	27	2
Autre religion ²	49	4	41	3	37	3
Religion inconnue	33	3	36	3	36	3
Orientation sexuelle	155	12	141	11	176	13
Autre motif ³	77	6	86	6	88	6
Motif inconnu	23	...	25	...	19	...
Total	1 295	100	1 362	100	1 409	100

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les motifs fondés sur une race ou une origine ethnique non précisée ailleurs (p. ex. latino-américaine, sud-américaine) ainsi que les crimes haineux qui ciblent plus d'une race ou plus d'un groupe ethnique.
2. Comprend les motifs fondés sur une religion non précisée ailleurs (p. ex. sikhe, hindoue et bouddhiste).
3. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,7 % de la population du Canada. Les crimes haineux dont le motif était inconnu sont exclus du calcul des pourcentages. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Tableau 2
Crimes haineux déclarés par la police, selon le motif détaillé et la région, 2016

Motif détaillé	2016								
	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba	Sask.	Alberta	C.-B.	Territoires	Canada
Motif détaillé									
Race ou origine									
ethnique	23	118	273	17	16	92	118	9	666
Noire	7	28	106	6	4	32	25	6	214
Asiatique de l'Est ou du Sud-Est	1	2	16	2	2	6	32	0	61
Asiatique du Sud	0	4	35	0	3	6	24	0	72
Arabe ou Asiatique de l'Ouest	10	41	33	1	1	15	11	0	112
Autochtone	3	1	8	2	3	8	4	1	30
Blanche	0	11	13	1	0	4	5	2	36
Autre race ou origine ethnique ¹	2	27	55	3	1	21	16	0	125
Race ou origine ethnique inconnue	0	4	7	2	2	0	1	0	16
Religion	9	116	242	13	6	25	47	2	460
Juive	5	35	148	9	2	8	14	0	221
Musulmane	2	41	60	1	2	13	20	0	139
Catholique	0	10	10	1	0	2	4	0	27
Autre religion ²	2	4	18	2	0	2	7	2	37
Religion inconnue	0	26	6	0	2	0	2	0	36
Orientation sexuelle	10	27	76	4	4	19	36	0	176
Autre motif ³	2	51	19	2	3	1	10	0	88
Motif inconnu	0	15	2	0	0	2	0	0	19
Total	44	327	612	36	29	139	211	11	1 409

1. Comprend les motifs fondés sur une race ou une origine ethnique non précisée ailleurs (p. ex. latino-américaine, sud-américaine) ainsi que les crimes haineux qui ciblent plus d'une race ou plus d'un groupe ethnique.

2. Comprend les motifs fondés sur une religion non précisée ailleurs (p. ex. sikhe, hindoue et bouddhiste).

3. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police desservant 99,7 % de la population du Canada.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Crimes haineux déclarés par la police, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2015 et 2016

	Race ou origine ethnique		Religion		Orientation sexuelle		Autre motif ¹		Total	
	nombre 2015	nombre 2016	nombre 2015	nombre 2016	nombre 2015	nombre 2016	nombre 2015	nombre 2016	nombre 2015	nombre 2016
Infraction la plus grave										
Infractions sans violence	327	329	339	323	55	49	46	31	785	740
Méfait à l'égard des biens liés au culte religieux ²	1	0	58	61	0	0	0	0	59	61
Autre méfait	253	257	228	217	41	36	26	16	561	528
Incitation publique à la haine et encouragement au génocide ²	19	36	19	14	5	5	7	9	53	68
Autres infractions sans violence ³	54	36	34	31	9	8	13	6	112	83
Infractions avec violence	265	270	110	120	78	120	27	44	487	563
Total des voies de fait	126	132	27	30	45	66	7	16	206	245
Voies de fait simples (niveau 1)	84	101	17	20	29	46	6	10	137	178
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) et voies de fait graves (niveau 3)	42	31	10	10	16	20	1	6	69	67
Menaces	75	71	53	43	14	25	9	17	155	163
Harcèlement criminel	32	26	14	29	11	17	4	5	62	78
Autres infractions avec violence ⁴	32	41	16	18	8	12	7	6	64	77
Total	592	599	449	443	133	169	73	75	1 272	1 303

1. Comprend l'incapacité mentale ou physique, la langue, le sexe et d'autres facteurs semblables (p. ex. la profession ou les convictions politiques).

2. Ces infractions sont par définition des crimes haineux. Les autres infractions énumérées sont des infractions en vertu du Code criminel, telles que les voies de fait et les menaces, qui ont été motivées par la haine.

3. Comprend les crimes contre les biens et d'autres actes criminels sans violence (p. ex. l'introduction par effraction et le fait de troubler la paix).

4. Comprend les autres crimes contre la personne comportant de la violence ou la menace de violence (p. ex. l'homicide, la tentative de meurtre, le vol qualifié, les appels téléphoniques harcelants et les autres voies de fait).

Note(s) : Les renseignements qui figurent dans le présent tableau correspondent aux données déclarées par les services de police provinciaux et municipaux et par la Gendarmerie royale du Canada (GRC), ces données représentant 94 % de la population du Canada. Par conséquent, ce tableau exclut un petit nombre de services de police qui ne participent pas au Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC — version 2.2 pour 2015 et 2106), parmi lesquels figurent le service de police municipal de Calgary, Québec et Saint John. Toutefois, il comprend les comptes des services de police qui ne participent pas au Programme DUC (version 2.2), mais dont les affaires ont fait l'objet d'une enquête par d'autres corps policiers qui déclarent des données, comme la GRC, la Police provinciale de l'Ontario et la Sûreté du Québec.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Données offertes dans CANSIM : tableaux [252-0092](#) à [252-0094](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3302](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).